

Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-président

Président :	Marc Barvais	
Mois	Montant de la rémunération brute mensuelle versé	Justification
Janvier 2023	1.367,28 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Février 2023	1.367,28 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Mars 2023	1.367,28 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Avril 2023	1.367,28 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Mai 2023	1.367,28 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Juin 2023	1.367,28 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Juillet 2023	1.367,28 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.

Août 2023	1.367,28 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Septembre 2023	1.367,28 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Octobre 2023	1.367,28 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Novembre 2023	1.367,28 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Décembre 2023	1.394,63 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Total :	16.434,71 €	

Vice-président	Philippe Dubois	
Mois	Montant de la rémunération brute mensuelle versé	Justification
Janvier 2023	684,13 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Février 2023	684,13 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.

Mars 2023	684,13 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Avril 2023	684,13 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Mai 2023	684,13 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Juin 2023	684,13 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Juillet 2023	684,13 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Août 2023	684,13 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Septembre 2023	684,13 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Octobre 2023	684,13 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Novembre 2023	684,13 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Décembre 2023	697,81 €	100 % - N'a raté aucune réunion.

		Application des règles de rémunération en vigueur.
Total :	8.223,24 €	